

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous un rappel des différentes catégories de publics cibles et des vaccins qui sont à leur disposition. **La vaccination contre la Covid-19 a été élargie aux personnes âgées de 70 ans et plus sans comorbidité à partir du samedi du 27 mars 2021 inclus.**

Conformément aux recommandations du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale du 29 mars 2021, l'accès prioritaire à la vaccination contre la Covid-19 est aussi élargi aux femmes enceintes, avec ou sans comorbidités, et ce à partir du deuxième trimestre de la grossesse.

**Les personnes concernées par la vaccination contre la Covid-19 sont donc les suivantes :**

- l'ensemble des personnes de 70 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé ;
- les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de la grossesse ;
- les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et unités de soins de longue durée ou hébergées en résidences autonomie et résidences services ;
- les personnes de plus de 18 ans souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 ;
- les personnes de 50 à 69 ans inclus souffrant d'une ou plusieurs comorbidité(s) ;
- les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) ;
- les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants (FTM) ;
- certaines catégories de professionnels, dont les professionnels de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, les salariés de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, les médiateurs de lutte anticovid, les sapeurs-pompiers et les

vétérinaires. La liste exhaustive des professionnels concernés est disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires#liste-pro>.

## **1. Vaccination du grand public :**

**Un tableau récapitulatif des publics cibles de la vaccination pour le grand publics par type de vaccin se trouve sur le message initial en ligne sur le site du ministère.**

Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants (FTM) peuvent se faire vacciner avec l'un des trois types de vaccin actuellement autorisés en France (Pfizer-BioNTech et Moderna en centre de vaccination, sur le lieu de soin ou en établissement de santé et AstraZeneca chez le médecin traitant, le médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier).

La vaccination avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna est recommandée les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) de moins de 55 ans.

## **2. Vaccination des professionnels**

Certaines catégories de professionnels, dont les professionnels de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, les salariés de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, les médiateurs de lutte anticovid, les sapeurs-pompiers et les vétérinaires ont aussi accès à la vaccination de façon prioritaire, selon les conditions décrites ci-dessous. La liste exhaustive des professionnels concernés est disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la

Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires#liste-pro>.

**Un tableau récapitulatif des professionnels cibles de la vaccination par type de vaccin se trouve sur le message initial en ligne sur le site du ministère.**

Des infographies résumant ces indications à propos de la vaccination des professionnels et du grand public sont disponibles sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.

**Laëtitia Buffet**

Responsable de la Task Force Vaccination

**Pr. Jérôme SALOMON**

Directeur général de la santé